

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société « OFFICE PLAST »

Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le Mercredi 29 Avril 2026 à 16h00 mn à Hôtel Novotel Tunis Lac sis Rue de la feuille d'Erable, cité les Pins les berges lac 2 - 1053 Tunis à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société pour l'exercice clos le 31/12/2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2025 ;
3. Lecture et Approbation des Etats financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2025
4. Approbation des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2025 ;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
7. Fixation des Jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;
8. Recomposition d'un nouveau Conseil d'administration
9. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société « OFFICE PLAST »
Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA

La société Office Plast publie ci-dessous le projet des résolutions qui sera soumis à l’approbation de son assemblée générale ordinaire le 29 Avril 2026.

Première résolution :

L’assemblée Générale ordinaire entérine le mode, la date et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution mise aux voix est

Deuxième résolution :

L’Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d’administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil d’administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu’ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est.....

Troisième résolution :

L’Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales approuve les opérations réalisées en 2025.

Cette résolution mise aux voix est

Quatrième résolution :

L’assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour la gestion de l’exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est

Cinquième résolution :

L’Assemblée générale décide d’affecter le résultat net de l’exercice 2025 comme suit :

Résultat de l'exercice	<1 414 135>
Résultats reportés 2024	91 474
Résultats reportés	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black; margin-bottom: 2px;"/> <1 322 661>

Cette résolution mise aux voix est.....

Sixième résolution :

L'Assemblée générale fixe àDinars le montant des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est

Septième résolution :

La société Office Plast a lancé lundi le 13 avril 2026 des appels à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants et d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

La clôture des candidatures a été fixée pour lundi le 27 avril 2026.

La société Office Plast s'engage à désigner deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration pour les périodes (2026 - 2027 - 2028).

La désignation des deux administrateurs indépendants et celle d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires seront sous-mises respectivement à l'approbation et la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée avant la clôture de l'exercice comptable 2026.

Cette résolution mise aux voix est

Huitième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est